

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 41 (1970)
Heft: 1

Artikel: Requête concernant l'horaire des chemins de fer 1971-1973
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

5° d'apporter, dans la mesure de ses possibilités, des conseils d'ordre financier et technique.

Dans un prochain numéro nous publierons « La Charte européenne de l'eau ».

Commission des affaires communales de l'ADIJ

Le groupe de travail : MM. Paul Aubry, ing.,
Tavannes, Meinrad Friedli, maire, Sonvilier,
Robert Monnat, inspecteur de la Direction des
affaires communales, Berne

Requête concernant l'horaire des chemins de fer 1971-1973

Nous avons publié dans le N° 12/1969 des « Intérêts du Jura » la première partie de la Requête de l'ADIJ concernant l'horaire des chemins de fer 1971-1973. Il s'agissait de trois postulats principaux. Ceux-ci étaient suivis d'autres demandes de modifications de l'horaire, qui font l'objet de la seconde partie de la Requête adressée à l'Office des transports du canton de Berne, dans les termes suivants :

Nous avons reçu un nombre assez restreint de demandes de modifications de l'horaire actuel. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela, mais la plus grave serait un désintéressement des populations pour les voyages en chemin de fer.

La majorité des demandes reçues concernent les trains d'abonnés, qu'il s'agisse d'écoliers, d'ouvriers ou d'employés. Elles touchent donc des cercles étendus d'usagers et leur prise en considération, si elle n'entraîne pas d'inconvénients nouveaux ou plus importants, sera hautement appréciée.

Les demandes qui vous sont transmises, comprennent :

- celles qui ont été approuvées unanimement par notre Commission des horaires et recommandées par elle ;
- celles qui se sont heurtées à une opposition au sein de la commission et que nous mentionnons sans recommandation.

Les demandes que la commission a rejetées unanimement ne sont pas mentionnées.

Cadre 30 Lausanne - Bienne

La Municipalité de La Neuveville demande :

1. **Omnibus 2131** - Neuchâtel dép. 12.15, La Neuveville arr. 12.33, dép. 12.51, Bienne arr. 13.10 (circule les **jours ouvrables**) :
que cet omnibus circule **également le dimanche**.

Motifs : l'omnibus 2131 circule tous les jours entre Bevaix et Neuchâtel. Il rendrait de grands services au point de vue touristique et

permettrait de bonnes correspondances à Bienne pour Bâle (13.18), Zurich (13.11 et 13.22) et Berne (13.26) également le dimanche. Selon l'horaire actuel, il faut prendre à La Neuveville, le dimanche, l'omnibus 2223 (La Neuveville dép. 11.36, Bienne arr. 11.54) pour avoir ces correspondances !

Cette amélioration a déjà été revendiquée le 10 janvier 1963, le 18 octobre 1968 et le 8 janvier 1969.

Cadre 30 Bienne - Lausanne

La Municipalité de La Neuveville demande :

2. La mise en marche d'un **nouvel omnibus**, quittant La Neuveville vers 06.50, arrivée à Neuchâtel vers 07.10.

Motifs : les abonnés qui se rendent au travail à Neuchâtel pour 07.30 ont une trop longue attente, l'omnibus précédent arrivant à Neuchâtel à 06.33 (omnibus 2110). Une telle communication existe dans le sens La Neuveville - Bienne (omnibus 2103 : La Neuveville dép. 06.42, Bienne arr. 07.00) ; il serait judicieux d'en prévoir également une dans le sens La Neuveville - Neuchâtel.

Cette amélioration a déjà été revendiquée le 26 mars 1965, le 18 octobre 1968 et le 8 janvier 1969.

3. **Direct 306** - Bienne dép. 07.55, Neuchâtel arr. 08.16 :

La Municipalité de La Neuveville demande :

l'arrêt à La Neuveville de ce direct.

Motifs : cet arrêt a été supprimé il y a plusieurs années déjà, mais son rétablissement est unanimement demandé. Il permettrait d'atteindre rapidement Lausanne et Genève le matin, sans changer de train à Neuchâtel. Selon l'horaire en vigueur, les voyageurs pour Lausanne et Genève doivent prendre l'omnibus 2116, arrivant à Neuchâtel à 07.48, pour obtenir la correspondance pour Lausanne et Genève au départ de Neuchâtel, à 8 h. 18 (attente : 30 minutes !).

Cette amélioration a déjà été revendiquée le 11 janvier 1967, le 18 octobre 1968 et le 8 janvier 1969.

4. La Municipalité de La Neuveville demande la mise en marche d'un **nouvel omnibus** entre l'omnibus 2224 (Bienne dép. 09.03, La Neuveville dép. 09.21, Neuchâtel arr. 09.40) et l'omnibus 2136 (Bienne dép. 11.10, La Neuveville dép. 11.31, Neuchâtel arr. 11.51), quittant La Neuveville vers 10.10 avec arrivée à Neuchâtel vers 10.30.

Motifs : ce nouvel omnibus permettrait une bonne correspondance à Neuchâtel pour les trains directs à destination de Lausanne et de Genève, à 10.38 et 11.10.

Cette amélioration a déjà été revendiquée le 26 mars 1965, le 18 octobre 1968 et le 8 janvier 1969.

5. **Omnibus 2178** - Bienne dép. 19.18, La Neuveville dép. 19.36, Neuchâtel arr. 19.52 (circule les samedis et dimanches).

La Municipalité de La Neuveville demande :

que cet omnibus **circule également les autres jours ouvrables.**

Motifs : il faut permettre aux personnes domiciliées à La Neuveville et dans les communes entre La Neuveville et Neuchâtel de se rendre aux assemblées, conférences, spectacles à Neuchâtel également pendant la semaine et non seulement le samedi et le dimanche. Or, l'omnibus 17178 qui circule les jours ouvrables sauf le samedi arrive trop tard à Neuchâtel (La Neuveville dép. 20.03, Neuchâtel arr. 20.26).

6. La Municipalité de La Neuveville demande :
la mise en marche d'un **nouvel omnibus** entre les omnibus 2178 (samedi et dimanche : Bienne dép. 19.18, La Neuveville dép. 19.36, Neuchâtel arr. 19.52) et 17178 (jours ouvrables ; sauf samedi : Bienne dép. 19.42, La Neuveville dép. 20.03, Neuchâtel arr. 20.26) et le direct 242 (Bienne dép. 21.56, La Neuveville dép. 22.07, Neuchâtel arr. 22.18).

Motifs : les localités entre La Neuveville et Neuchâtel ne sont pas desservies entre le passage des omnibus 2178 et 17178, mentionnés ci-dessus, et l'omnibus 2294 (La Neuveville dép. 23.37, Neuchâtel arr. 23.56) ! Les omnibus 2178 et 17178 représentent les derniers départs de ces communes pour des localités situées au-delà de Neuchâtel.

Cette amélioration a déjà été revendiquée les 26 mars 1965, 18 octobre 1968 et 8 janvier 1969.

Cadre 35 Bâle - Delémont - Bienne

1. La Société d'embellissement et de développement de Moutier, appuyée par le Conseil municipal de Moutier, demande **l'arrêt à Moutier des trains directs 306, 316, 273 et 325.**
2. **272 Hispania :** Bâle dép. 17.50 - Delémont arr. 18.22.
Ce direct international ramène de Bâle à Delémont de nombreux abonnés dont plus de cinquante poursuivent leur voyage de retour en direction de Porrentruy par le 2972 (dép. 18.28) ou vers la banlieue de Delémont par cars postaux. Si le direct 272 a plus de 10' de retard à l'arrivée à Delémont, toutes les correspondances sont rompues au grand dam des abonnés.
Nous demandons la mise en marche d'une doublure du 272 entre Bâle et Delémont lorsque l'Hispania a plus de 10' de retard au départ de Bâle.
3. **310 :** Bâle dép. 8.36 - Delémont arr. 9.11.
Il semble que le maintien de ce direct soit menacé. Il rend pourtant de grands services et sa fréquentation est bonne.
Nous demandons qu'il soit maintenu à l'horaire 1971/1973.
4. **18416 :** Delémont dép. 7.41 - Bienne arr. 8.23
33426 : Moutier dép. 9.13 - Bienne arr. 9.39.
Ces deux trains de service, qui ont tous les deux une excellente marche, ne figurent pas à l'indicateur officiel.
Nous demandons qu'ils figurent à l'horaire officiel.

Cadre 35 Bienne - Delémont

5. **579** Berne - Belfort : Bienne dép. 17.41 - Delémont arr. 18.08.

Ce direct, avec une voiture AB pour Belfort où elle trouve une correspondance pour Paris, est certes le meilleur train reliant Berne à l'Ajoie et son caractère international lui est incontesté. Mais son trafic interne est bien supérieur à son trafic international. Un arrêt à Moutier ne compromettrait en rien la relation pour Paris puisqu'il a un battement de 16' à Delle. Cet arrêt est demandé par les députés de la Prévôté qui siègent souvent à Berne.

Nous demandons l'arrêt du 579 à Moutier à condition que la relation pour Paris ne soit pas mise en péril.

Cadre 36 Delle - Delémont

1. **574 Porrentruy - Milan** : Porrentruy dép. 7.06 - Delémont 7.29/7.31 - Bienne 8.07/8.15 - Berne arr. 8.42.

La marche de ce train a été sensiblement améliorée par la réduction de l'arrêt à Bienne de 18' à 8'.

Cependant en l'avancant sur tout son parcours d'une dizaine de minutes et en le faisant passer à Delémont devant le 306, on réaliserait une amélioration sensible des correspondances, à Delémont pour Bâle (303) et pour Genève (306), à Berne pour Fribourg (106). Cela n'est évidemment qu'un des aspects du problème.

Nous demandons que l'avancement du 574 soit sérieusement étudié. En outre sa marche le dimanche avec départ à Boncourt est vivement désirée aussi en hiver.

Cadre 38 Bienne - La Chaux-de-Fonds

1. **3207** Saint-Imier dép. 6.17 - La Chaux-de-Fonds arr. 6.42.

L'assemblée communale de Renan demande que ce train qui ne circule que les jours ouvrables en été et jusqu'au 17 octobre, circule toute l'année, du moins du lundi au vendredi. Des ouvriers de Renan travaillent toute l'année à La Chaux-de-Fonds.

2. **3263** Bienne dép. 17.18 - La Chaux-de-Fonds arr. 18.14.

Ce train circule sans arrêt entre Saint-Imier et La Chaux-de-Fonds. La S. Graber S. A. et l'assemblée communale de Renan demandent l'arrêt de ce train à Renan pour le retour des ouvriers de Renan travaillant à Villeret et le retour des ouvriers de La Chaux-de-Fonds travaillant à Renan.

Cadre 39 Delémont - Sonceboz - Bienne

1. **3012** Delémont dép. 6.22 - Sonceboz arr. 7.24.

Ce train circule les jours ouvrables et arrive à Sonceboz à 7.24. De nombreux employés et écoliers se rendant à Bienne où ils devraient arriver avant 8.00 doivent attendre 23' à Sonceboz l'arrivée du train 3214 de La Chaux-de-Fonds pour arriver à Bienne à

8.03. Franchement, cela est inadmissible et intolérable en hiver. L'an dernier plus de 100 élèves de Tavannes et Tramelan étaient concernés et nous ne connaissons pas le nombre des autres abonnés.

Nous demandons que le train d'abonnés 3012 soit conduit sous forme d'accélééré de Sonceboz à Bienne, où il devrait arriver vers 7.45.

Cadre 39 Bienne - Sonceboz - Delémont

2. 3069 Bienne dép. 17.46 - Sonceboz 18.02/18.03.

Les trains entre 17.00 et 19.00 partant de Bienne en direction de Sonceboz sont nombreux : 17.18, 17.40, 17.46, 18.13, 18.32, dont trois s'arrêtent à toutes les haltes et stations entre Bienne et Sonceboz. Si tous les besoins ne sont cependant pas encore satisfaits, c'est que cette région est devenue une nouvelle banlieue de Bienne et qu'à la fin d'une journée de travail chacun voudrait regagner son foyer au plus vite.

Le Conseil municipal de La Heutte demande l'arrêt du 3069 à La Heutte.

L'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie, dont le siège est à Bienne demande l'arrêt de ce même train à Frinvillier et à La Heutte.

Nous avons été rendus attentifs au fait que l'arrivée du train à 18.10 à Tavannes ne pouvait pas être modifiée.

Commission du trafic ferroviaire de l'Association
pour la défense des intérêts du Jura

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Progression internationale des exportations. — Au cours des trois premiers trimestres de 1969, le volume des exportations suisses s'est accru de 14,9 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Ce taux d'augmentation dépasse certes un peu celui de l'an dernier (+ 14,1 %), mais il reste inférieur à celui de toute une série de pays industrialisés tels que le Japon (+ 25,1 %), l'Italie (+ 21,1 % pour les huit premiers mois seulement), l'Autriche (+ 20,5 %), la France (+ 19,4 %), les Pays-Bas (+ 19,3 %) et l'Allemagne fédérale (+ 16,8 %). Pour leur part, la Suède (+ 14 %) et la Grande-Bretagne (+ 13,8 %) ont enregistré des taux d'accroissement de leurs exportations analogues à celui de la Suisse. Seuls le Canada (+ 9,8 %) et les USA (+ 8,3 %) marquent une progression nettement moins importante.